

LE DROIT DES ASSOCIATIONS

Objectifs : Connaissance du droit des associations ; savoir créer et gérer son association ; prévenir les risques contentieux.

Prérequis : Aucun.

Déroulement pédagogique : Cours, jurisprudence, présentation d'outils et de méthodes, travail par groupe.

Suivi et Évaluation : Évaluation par les participants remise d'une attestation de formation.

Destinataires : Élus locaux, directeurs, agents publics ou salariés, bénévoles, universitaires, toute personne souhaitant créer son association.

Durée : 1 jour

Coût : 990 €HT



**Un projet altruiste,
une association, une
tendresse sociale**

NB



De nombreuses associations ayant des objets et projets divers sont créées chaque année. Elles colorent le paysage social et économique français, répondent aux besoins d'usagers et apportent leur pierre à la construction de l'édifice sociétale.

Elles sont aussi le témoignage de la volonté de l'homme de s'investir pour la défense de causes perçues comme essentielles. A but non lucratif, elles sont régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 et les prescriptions réglementaires les concernant ne cessent d'évoluer.

Cette formation NBSF présente une vue globale de l'association, de sa création à son terme, en passant par les règles de fonctionnement et les responsabilités encourues. Elle informe sur les problématiques entourant l'association tels la gestion des ressources, le respect du nouveau plan comptable du 5 décembre 2018, ou encore les relations entre les membres. De manière très concrète, elle incite à prévenir les actes ou comportements susceptibles de faire naître la responsabilité de l'association ou les responsabilités civile et pénale de ses dirigeants.

En outre, le nota bene NBSF traduit les risques liés 1) à la rupture de l'égalité des usagers et aux discriminations éventuellement établies par l'activité associative, 2) à la gestion désintéressée et 3) aux dons alimentaires.

Nb : NBSF vous accompagne dans votre projet de création d'association.



PLAN DE LA FORMATION

Connaître les bases du droit des associations

Historique et loi du 1^{er} juillet 1901.
Typologie des associations.
Les caractéristiques essentielles (la liberté d'association, gestion désintéressée, les droits et obligations des membres, le principe de responsabilité de l'association, ...).
Les actualités relatives à l'association.

La création d'une association

Le cadre du projet associatif.
La rédaction des statuts.
Les formalités obligatoires et/ou propres à chaque association.
La personnalité morale et ses conséquences.

L'organisation et le fonctionnement institutionnels

Les organes d'administration (l'Assemblée générale, le Conseil d'administration, le bureau).
La direction, les membres de l'association et les acteurs du projet associatif.

Connaître et prévenir les responsabilités associatives

Appréhender les relations avec et entre les membres et les acteurs.

Les risques de requalification du directeur/salarié en dirigeant de fait.
Quid des délégations de pouvoirs et de signature.
Le principe de responsabilité de l'association.
La responsabilité des dirigeants.
La responsabilité civile : à l'égard de l'association, des membres, des tiers et en cas de cessation de paiement.
La responsabilité pénale.
Focus sur les délits non intentionnels.

Zoom sur le financement de l'association

Le financement issu de fonds publics.
Le financement issu de fonds privés.

Le terme de l'association

Connaître les mutations juridiques possibles de l'association (loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (ESS)).
La dissolution pure et simple de l'association (procédure, formalités).

NB - Zoom sur la rupture de l'égalité des usagers et sur la justification de discriminations, la gestion désintéressée et les dons alimentaires.

Bilan de la formation et Questionnaire satisfaction.